

Commerce de gros et d'habillement
112 rue Réaumur, 75002, PARIS

Tel : 01 40 26 62 40
Télécopie : 01 40 26 62 41

Mail facturation : olivia@centralway.fr
Mail livraison : geraldine@centralway.fr

FACTURE N°25 555FACTURE GENEREEPage1/4

Code clientJOERO09501SaisonHIVER 2024Facto NPr 0

N° TVA intracomFR00341715282Date facture27/11/2024Imprimée le27/11/2024

N° compte tiersJOEROCHEL

Adresse de livraison n°1		Adresse de facturation n°1	
JOE ROCHEL MCS ENGHEN-LES-BAINS 52, rue du Général de Gaulle MA-SA 10H-19H 95880 - ENGHEN-LES-BAINS FRANCE		JOE ROCHEL 52, rue du Général de Gaulle 95880 - ENGHEN-LES-BAINS FRANCE	
Tél 01 34 05 08 48	Fax	Tél 01 34 05 08 48	Fax
Mail joerochel@wanadoo.fr		Mail joerochel@wanadoo.fr	
Contact Michel & David ZERBIB		Contact	

N° de livraison127 305Du26/11/2024

N° de commande108 421

Référence commandeIS-826901262110

Produit fini / Coloris		Désignation / Tailles	Composition	Qté	Pu €	Montant HT €
JMPULL_W011		Pull col V mérinos Code douanier 611011				
999	Noir	Tailles : L		1	39.67	39.67
LMPULL_W006		Pull 1/2 zip laine moulignée Code douanier 611011				
740	Bleu denim	Tailles : 2XL		1	43.00	43.00
NMD201_D650		Jean stretch regular tapered détail cuir Code douanier 610342				
000	Bleu jean	Tailles : 34 - 38		3	39.67	119.01
740	Bleu denim	Tailles : 29		1	39.67	39.67
NMGILE_W002		Gilet en laine Code douanier 611011				
740	Bleu denim	Tailles : 2XL		1	43.00	43.00
752	Bleu marine	Tailles : 2XL		1	43.00	43.00
NMMANT_W100		Manteau 3/4 lainage motif chevron Code douanier 610190				
752	Bleu marine	Tailles : M		1	113.00	113.00
NMPOML_C164		Polo manches longues chaud Code douanier 610910				
400	Rouge	Tailles : M		1	39.67	39.67
752	Bleu marine	Tailles : XL		2	39.67	79.34
NMPULL_C070		Pull coton col 1/2 zip à bouton Code douanier 61102099				
752	Bleu marine	Tailles : L		2	53.00	106.00
NMPULL_W001		Pull 1/2 zip en laine Code douanier 611011				
210	Ecureuil	Tailles : M - XL		2	39.67	79.34
338	Jaune moutarde	Tailles : M - 2XL		3	39.67	119.01
816	Vert menthe	Tailles : M - XL		2	39.67	79.34
908	Gris Clair	Tailles : M		1	39.67	39.67

Commerce de gros et d'habillement
112 rue Réaumur, 75002, PARIS

Tel : 01 40 26 62 40
Télécopie : 01 40 26 62 41

Mail facturation : olivia@centralway.fr
Mail livraison : geraldine@centralway.fr

FACTURE N°25 555FACTURE GENEREEPage2/4

Code clientJOERO09501SaisonHIVER 2024Facto NPr 0

N° TVA intracomFR00341715282Date facture27/11/2024Imprimée le27/11/2024

N° compte tiersJOEROCHEL

N° de livraison127 305Du26/11/2024

N° de commande108 421

Référence commandeIS-826901262110

Produit fini / Coloris	Désignation / Tailles	Composition	Qté	Pu €	Montant HT €
NMPULL_W003	Pull col V en laine Code douanier 611011				
740 Bleu denim	Tailles : 2XL		1	33.00	33.00
NMPULL_W007	Pull col roulé mouliné Code douanier 611011				
006 Beige	Tailles : XL		1	39.67	39.67
740 Bleu denim	Tailles : L		1	39.67	39.67

Tot. colis	1	Poids brut(net) Kg 14.000(14.000)	Transporteur	COLISSIMO LA POSTE/ Franco port
Quantité totale	25	Qté unités 25	Qté packs 0	Montant Brut 1095.06
Total H.T.	Base TVA20%	TVA20%	Total TTC	1 314.07€
1095.06	1095.06	219.01		Net à payer
				1 314.07€

Mode de règlementPLAN PAR TRAITE

Domiciliation bancaireBNP Paribas30004 00959 00024477774 68

Notre banque / Our bank : HSBC

IBAN : FR7630056007920792490529559

BIC : CCFRFRPP

Conditions de règlement : Paiement comptant avec escompte autorisé.

En cas de retard de paiement, une pénalité de retard de 3 fois le taux légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) le lendemain de la date d'échéance sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros (Code du Commerce n°441-6).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE I - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Les présentes Conditions Générales de Vente sont systématiquement adressées ou remises dans le cadre de la commande que l'acheteur passe.
Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ses Conditions Générales de Vente.
Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les Conditions Générales de Vente.
Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.
Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

ARTICLE II - PRISE DE COMMANDE
Le bénéfice de la commande est personnel à l'acheteur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur.

ARTICLE III - MODIFICATION DE LA COMMANDE
Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par le vendeur. Toute modification ou annulation de commande ou de partie de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la société par écrit dans un délai de trois semaines après la signature du bon de commande et ou l'envoi de votre bon de commande par voie électronique et qu'elle ait été confirmée par écrit par notre société.
Les acomptes versés ne pourront être restitués qu'en valeur-marchandises et, à défaut d'accord de l'acheteur de ce mode de restitution, les acomptes versés ne seront pas restitués.
Il demeure par ailleurs entendu que la société se réserve le droit de réduire les quantités commandées en raison notamment de ses exigences de production et commerciales et qu'il devra en informer le Client par écrit dans la Confirmation de Commande. Dans les 5 (cinq) jours suivant la réception de la Commande, le Client devra communiquer par écrit à la société toute contestation liée aux quantités et toute réserve liée aux Produits confirmés par la société mais non conformes aux Produits indiqués dans la Commande, sous peine d'invalidité de la Confirmation de commande. À défaut, la Commande sera considérée comme acceptée par le Client.

ARTICLE IV - LIVRAISON - OBJET DE LA LIVRAISON

N°Siret : 39467969000062N.A.F : 4642ZN° intracomm : FR46394679690

Forme juridique : SASau capital de : 37000,0€

Commerce de gros et d'habillement
112 rue Réaumur, 75002, PARIS

Tel : 01 40 26 62 40
Télécopie : 01 40 26 62 41

Mail facturation : olivia@centralway.fr
Mail livraison : geraldine@centralway.fr

FACTURE N°

Code client
N° TVA intracom
N° compte tiers

JOERO09501
FR00341715282
JOEROCHEL

25 555

FACTURE GENEREE

Saison
Date facture

HIVER 2024
27/11/2024

Page

3/4

Facto N
Imprimée le

Pr 0
27/11/2024

Le vendeur se réserve le droit de modifier sans avis préalable les modèles définis dans ses prospectus ou catalogues, à tout moment, pour une quelconque raison et notamment pour des raisons économiques.

ARTICLE V - LIVRAISON ET MODALITES

La livraison est effectuée soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux ou les entrepôts du vendeur. Lorsque la livraison est effectuée par simple avis de mise à disposition, l'acheteur s'engage à prendre livraison dans les huit jours qui suivent l'avis de mise à disposition. Ce délai expiré, le vendeur pourra considérer que la commande est annulée et que la vente est unilatéralement résiliée par l'acheteur et que le montant de la commande reste dû.

ARTICLE VI - DELAIS DE LIVRAISON

Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles et en fonction des disponibilités qui lui sont propres. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais en fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. L'impossibilité d'être approvisionné est un cas de force majeure qui décharge le vendeur de son obligation de livrer. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

ARTICLE VII - LIVRAISON - RISQUES

Les produits voyagent aux risques et périls du destinataire auquel ils appartiennent. En cas d'avarie ou de manquant, le vendeur doit procéder à toutes les constatations nécessaires et confirmer ses réserves par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les 48 heures qui suivent la réception des marchandises. Dans le cas d'une livraison avec avis de mise à disposition, les constatations nécessaires en cas d'avarie ou de manquant devront être effectuées dans les 48 heures qui suivent l'avis de mise à disposition. Vu la tolérance admise dans la qualité des produits d'appâts et colorants, notre Société ne peut garantir une conformité absolue de traitements et de nuances sous réserve de la même tolérance et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation. Les quantités commandées s'entendent également sur une tolérance de 5 %.

ARTICLE VIII - RECEPTION

Toutes réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé, tel que cela apparaît au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les trois jours de l'arrivée du produit. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. L'acheteur devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède.

ARTICLE IX - RETOUR DES MARCHANDISES

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord par courrier en A/R entre le vendeur et l'acquéreur, tout produit retourné sans cet accord ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir et tous les frais de transport restent à la charge de l'acheteur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de huit jours suivant la date de livraison. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur. En tout état de cause, toute reprise acceptée par le vendeur, passera préalablement par la vérification qualitative et quantitative des produits retournés et entraînera perte pour l'acquéreur des acomptes qu'il aura versés.

ARTICLE X - RESERVES DE PROPRIETE

Les marchandises, objets du présent contrat, sont vendues avec une clause subordonnant expressément le transfert de leur propriété au paiement intégral du prix en principal et accessoire. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle dès la livraison des marchandises, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les marchandises livrées au titre du présent contrat et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. A défaut d'individualisation, le vendeur pourra en exiger le remboursement ou reprendre celles encore en stock. L'acheteur s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises, objets du présent contrat. L'acheteur ne pourra, pour quelque raison que ce soit, procéder à la revente des marchandises acquises en vertu des présentes tant que leur prix n'aura pas été intégralement réglé au vendeur. Toute modification, transformation ou altération des marchandises est interdite. Si l'acheteur contrevenait à cette interdiction, le vendeur serait, après mise en demeure par simple lettre, autorisé à reprendre possession des marchandises encore en stock chez l'acquéreur. La société CENTRALWAY autorise la vente de ses produits sur le site propre de l'acheteur et interdit la revente sur des plateformes tierces (marketplaces).

ARTICLE XI - CLAUSE RESOLUTOIRE

Commerce de gros et d'habillement
112 rue Réaumur, 75002, PARIS

Tel : 0140266240
Télécopie : 0140266241

Mail facturation : olivia@centralway.fr
Mail livraison : geraldine@centralway.fr

FACTURE N°

25 555

FACTURE GENeree

Page 4/4

Code client

JOERO09501

Saison

HIVER 2024

Facto N

Pr 0

N° TVA intracom

FR00341715282

Date facture

27/11/2024

Imprimée le

27/11/2024

N° compte tiers

JOEROCHEL

ARTICLE XIV - TRANSFERT DES RISQUES
Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition de l'entrepôt du vendeur.
Il en résulte notamment que les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur.

ARTICLE XV _ COMPETENCE JURIDICTIONNELLE
Seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande les tribunaux de commerce de PARIS, à moins que le vendeur ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.
Cette clause s'applique, même en cas de référé, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs et quel que soit les modalités de paiement.

Commerce de gros et d'habillement
112 rue Réaumur, 75002, PARIS

Tel : 01 40 26 62 40
Télécopie : 01 40 26 62 41

Mail facturation : olivia@centralway.fr
Mail livraison : geraldine@centralway.fr

FACTURE N°
Code client
N° TVA intracom
N° compte tiers

25 555
JOERO09501
FR00341715282
JOEROCHEL

FACTURE GENERE
Saison
Date facture

HIVER 2024
27/11/2024

Facto N
Imprimée le

Page
Pr 0

2/2
27/11/2024